

Bonjour à tous,

Ce post-it a pour objet de répondre aux principales questions qui s'y rapportent, afin que tous le monde comprenne bien tout quant à son fonctionnement, ses modalités, ou encore ses conditions.

Pour l'occasion, les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont été détaillées pour prendre en compte cette nouvelle notion ; un nouveau paragraphe expressément dédié au sujet, *Modalités pour le droit de clone et règles supplémentaires*, a même été ajouté.

Il est donc question ici de détailler au maximum ce paragraphe, même si cela ne vous dispense pas de relire les CGU's pour ceux qui ne l'ont toujours pas fait.

C.G.U : <http://www.ffwtt.net/agreement.php>

### Qu'est ce qu'un clone?

Un clone est ni plus ni moins qu'un double compte « légal ». Autrement dit, c'est un compte, différent du votre, qui est autorisé à se connecter sur le FFWTT, malgré le fait que vous soyez sur un même réseau local ou dans le même foyer.

Si, par exemple, votre frère veut jouer, il ne pouvait pas auparavant : vous aviez la même IP, ou tout simplement vous habitiez ensemble, donc vous étiez systématiquement banni pour double compte (DC).

Cependant, mettons tout de suite les choses au clair : **Vous n'êtes toujours pas autorisé à posséder plus d'un compte par personne !**

Autrement dit, ce clone ne pourra donc pas être utilisé par vous : il peut s'agir d'un membre de votre famille, d'une personne proche ...

Vous pourrez ainsi jouer en toute quiétude, sans devoir vous cacher avant d'éviter d'être banni.

Un avantage majeur de cette nouveauté est que : les deux comptes pourront jouer en même temps ! Vous pourrez donc jouer sans problème contre votre clone (mises interdites néanmoins).

Les clones seront donc soumis à quelques restrictions afin d'empêcher toute triche.

Il vous est interdit de donner toutes vos cartes et/ou gils à votre clone, de quelque manière que ce soit. Dans cette optique, les matchs à mise entre deux clones sont donc **strictement interdits**.

N'essayez pas non plus de passer par un intermédiaire, sinon la sanction n'en sera que plus

lourde et celui-ci mettrait en danger également son compte (ban, refus de droit de clone etc...)

De ce fait, vous pouvez être certain que votre clone sera banni, le compte principal remis à zéro et toute futur demande refusée. Après, cela dépend du type de triche et de son ampleur.

N'oubliez pas que nous vous donnons là une chance de pouvoir vous amuser davantage et de rendre le TT plus convivial. Si nous constatons trop de triche, nous serions au regret de retirer à tous cette chance ... et ce serait vraiment dommage, donc ne la gâchez pas.

### Récapitulatif

#### **Le compte n°1 et le clone ont le droit de :**

- Se connecter en même temps (depuis la même connexion/ même pc)
- Jouer ensemble
- Parler ensemble
- Jouer contre les autres
- Parler avec les autres
- Être dans la même guilde
- Miser contre d'autres personnes que votre clone
- Donner des cartes/gils à d'autres personnes que votre clone (si cette autre personne ne les redonne pas ensuite à votre clone, de quelque manière que ce soit)

#### **Le compte n°1 et le clone n'ont pas le droit de :**

- Miser l'un contre l'autre
- S'échanger la totalité des cartes, de quelques façon que ce soit (passer par un tier, mises...)
- S'échanger leur compte

### Quelles sont les conditions pour faire une demande ?

Tout d'abord, la personne doit vivre chez vous pendant au moins un mois. A ce titre, des permissions de clone provisoires pourront être délivrées, si vous passez vos grandes vacances chez un ami par exemple.

Oubliez ainsi la perspective de jouer avec un ami un week-end, ou alors d'avoir une permission si vous passez une semaine chez quelqu'un : elle sera refusée.

Cette permission est faite pour les personnes ne pouvant vraiment pas faire autrement sur le long terme.

### Comment faire la demande ?

Si vous êtes dans le cas cité ci-dessus, il vous faut envoyer un mail à clone[BLAH]ffwtt.net

(remplacez [BLAH] par @).

Dans ce mail, spécifiez le nom de compte principal, celui que votre proche veut en clone et la relation qui lie les deux comptes. Autrement dit, nous voulons savoir pourquoi vous faites cette demande (si c'est pour un frère, votre conjoint qui habite chez vous, ...). Nous n'avons nullement l'intention d'entrer dans votre vie privée, mais nous devons nous assurer un minimum que le clone n'est pas pour vous.

**Spécifiez aussi clairement que vous avez compris et accepté le règlement particulier qui s'applique aux clones** conformément aux CGU's.

Si vous craigniez que le nom de compte du clone ne soit déjà pris par un autre joueur, n'hésitez pas à contacter un opérateur sur le jeu ou en envoyant un message privé sur le forum.

Vu qu'il est malheureusement utile de le préciser, toute demande qui ne sera pas écrite dans un **français correct** sera refusée.

**Attention :** Vous ne devez pas créer le clone avant d'envoyer la demande. Si votre demande est acceptée, nous vous inviterons à le faire.

Si vous créez un clone malgré tout sans y avoir été invité, il sera banni en tant que Double Compte.

Une fois la demande envoyée, que se passe-t-il ?

Lorsque la moitié de l'équipe est présente, dont au moins un opérateur de niveau 4, votre demande sera prise en compte par l'équipe des opérateurs. Ne soyez donc pas impatient, celle-ci sera traitée dès que possible, mais en aucun cas dans l'immédiat. Ne considérez donc pas qu'un simple envoi de mail suffise pour l'utilisation immédiate d'un clone.

La décision concernant l'autorisation ou le refus d'utilisation d'un clone vous sera transmise. Si celle-ci est acceptée, votre proche sera alors autorisé à créer son compte clone et aura également la possibilité de se connecter en même temps que votre compte.

Nous tenons à vous rappeler que l'utilisation d'un clone est un privilège pour faciliter la situation de certaines personnes vivant en couple ou autre, et donc que les éventuels abus rencontrés seront malheureusement sévèrement sanctionnés.

A ce titre, ce droit de clone peut vous être retiré à tout moment et sans préavis.

A partir du moment où vous faites une demande de clones, il est considéré que vous connaissez les droits & devoirs qu'implique le clonage.

Vous ne pourrez connecter le clone qu'une fois votre demande validée!! Si vous le connectez avant que votre demande soit acceptée, ce dernier sera considéré comme un **Double Compte** (avec toutes les conséquences que cela implique)